

# **Annexe 1. RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER TOURNOIS D'ÉVALUATIONS ET QUALIFICATIFS RÉGIONAUX JEUNES**

L'objectif de ce document est de préciser les points de règlement particuliers applicables lors des rencontres des tournois qualificatifs jeunes régionaux de la Ligue du Centre-Val de Loire.

## **A) TEMPS DE JEU & INTERVALLES**

- U18F / U18M : 10 min x 2 - Intervalle mi-temps : 3 min
- U15M / U15F : 09 min x 2 - Intervalle mi-temps : 3 min
- U13M / U13F : 08 min x 2 - Intervalle mi-temps : 3 min

### **Echauffement :**

- 10 min d'échauffement dont 5min à l'extérieur du terrain pendant le match précédent plus 5 min sur le panier du terrain officiel de la rencontre.

### **Rappel :**

- 3 min d'intervalle entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> MT.
- 1 min d'intervalle entre la fin du match et la prolongation.
- Arrêt du chronomètre sur panier marqué dans les deux dernières minutes de la rencontre (toutes catégories).

## **B) PROLONGATIONS**

- U18F + U18M : 2 min (1 prolongation puis « panier en or » lors de la 2<sup>ème</sup> prolongation)
- U15M / U15F : 2 min (1 prolongation puis « panier en or » lors de la 2<sup>ème</sup> prolongation)
- U13M / U13F : 2 min (1 prolongation puis « panier en or » lors de la 2<sup>ème</sup> prolongation)

**Procédure du « panier en or » :** si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la prolongation, l'équipe qui marquera la première, au **minimum un point**, sera déclarée vainqueur.



## C) TEMPS-MORTS

- U18F + U18M : 1 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 1 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.
- U15M / U15F : 1 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 1 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.
- U13M / U13F : 1 en 1<sup>ère</sup> mi-temps et 1 en 2<sup>ème</sup> mi-temps.

## D) FAUTES PERSONNELLES ET D'ÉQUIPE

Application du règlement FIBA (4 fautes collectives d'équipe par mi-temps).

*\* Dans tous les Tournois qualificatifs (TQR ou TER) → 4 fautes personnelles commises = élimination (passage de 5 fautes à 4 fautes toutes catégories).*

## E) TAILLE DU BALLON

- U13F, U13M, U15F, U18F : Ballon Taille 6
- U15M, U18M, U21M : Ballon Taille 7

## F) CONSIGNES TECHNIQUES

### **Défense :**

Dans le cadre de la Formation du Jeune Joueur (de la Jeune Joueuse), **il est interdit de pratiquer une défense de zone regroupée sous le panier** (zone restrictive) pour les rencontres des catégories U13 et U15. En cas de dérive avérée et répétée, la Commission Sportive Jeunes et la Commission Technique pourront alerter les entraîneurs concernés et rendre un avis au Bureau Directeur de la Ligue.

Aucune sanction n'est prévue, l'objectif étant de résoudre, par le dialogue, les éventuels désaccords.

**En aucun cas, les arbitres ne sont habilités, ni ne peuvent être sollicités pour constater ou sanctionner une éventuelle défense illicite.**

**Il revient aux entraîneurs de faire remonter l'information à leurs dirigeants qui remonteront eux-mêmes l'information à la Commission Sportive Jeunes et la Commission Technique de la Ligue.**

Cette information devra être largement diffusée à tous les acteurs (Entraîneurs et Arbitres).

A cet effet, un technicien sera mandaté sur place pour veiller au bon déroulement de la compétition.

*maj.. le 31/08/25*

### **G) QUALIFICATIONS DES PARTICIPANTS**

Chaque joueur, joueuse et coach participant aux rencontres qualificatives des TQR ou TER devront être en règle et **licenciés FFBB**. Les joueurs et joueuses surclassés dans la catégorie supérieure devront aussi être en conformité avec le règlement pour participer aux rencontres (sous peine de perdre la rencontre par pénalité).

Pour les **SURCLASSEMENTS** : voir Art 427 des règlements généraux de la FFBB. La mention « médecin agréé » suppose une visite chez un médecin figurant sur la liste officielle régionale avec présentation du document spécifique, bleu ou jaune (à imprimer sur site FFBB). Ensuite ce certificat médical doit être envoyé, dans les meilleurs délais, au comité d'appartenance pour décision.

**Rappel : les sous-classements sont interdits par la FFBB.**

### **H) DEFRAIEMENT DES ARBITRES**

Tournoi à 3 équipes

2 arbitres seront désignés pour couvrir les 3 rencontres du tournoi

Le Forfait de match correspond à la moitié d'un match « normal » (37€ /2) + les indemnités kilométriques à imputer sur un seul match.

La somme des indemnités des 2 arbitres est à diviser équitablement par 3, pour que les 3 équipes participantes puissent les régler par chèque.

Tournoi à 4 équipes (avec 6 rencontres)

2 paires de 2 arbitres seront désignées pour couvrir les 6 rencontres du tournoi : une paire pour les 3 premiers matchs, l'autre paire pour les 3 derniers.

Le Forfait de match correspond à la moitié d'un match « normal » + les indemnités kilométriques à imputer sur un seul match.

La somme des indemnités des 4 arbitres est à diviser équitablement par 4, pour que les 4 équipes participantes puissent les régler par chèque (à présenter lors du changement de la paire d'arbitres, entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> match).

*maj.. le 31/08/25*

## I) Point-average

Lorsque la compétition se déroule uniquement sur **matches « Aller »**, le point-average est calculé sur **le point average général** et non sur le point-average particulier.

## J) Mode d'attribution des points

Le classement est établi à l'issue de chaque Tournoi en tenant compte :

- 1) du nombre de points
- 2) du point-average

Il est attribué

- pour une rencontre gagnée : 2 (deux) points
- pour une rencontre perdue : 1 (un) point
- pour une rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 (zéro) point.

## K) Personnalisation des équipes

L'effectif des équipes doit être **personnalisé** et impérativement communiqué avant le premier Tournoi Qualificatif Régional (TQR).

Tout joueur ou joueuse ayant participé à 1 rencontre dans une équipe de sa catégorie et de son club, ne pourra en aucun cas évoluer dans une autre équipe lors des tournois et des poules de qualifications d'octobre. Par contre des joueurs, joueuses n'ayant pas participé aux premiers tournois pourront intégrer l'effectif lors du tournoi suivant ou des matches de poules.

Les inscriptions sur la feuille de match sont limitées à 10 joueurs, joueuses par équipes.

**PS** : Attention aux clubs qui ont engagé deux équipes dans la même catégorie, aux CTC, et aux joueurs (euses) surclassés (ées).

## **H) Règles de participation**

Nombre de joueurs autorisés

Domicile 10 maximum et Extérieur 10 maximum

Types de licences autorisés (nb maximum) 1C, 2C ou T = 5

OCAST (Hors CTC) = 4

ASP =3

OC Sans limite

Couleurs de licence autorisées (nb maximum)

Blanc Sans limite

Vert Sans limite

Jaune Sans limite

Orange Sans limite

## **I) Règles de participation spécifiques aux CTC**

Dans les championnats jeunes, une interéquipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

a. Un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence OC, 1C, 2C ou extension T délivrée auprès du club qui a engagé l'interéquipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre ;

b. Un maximum de 7 joueurs titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette interéquipe ;

En championnat régional Jeunes, lorsqu'une liste de joueurs brûlés est prévue par les règlements, les joueurs brûlés d'une interéquipe doivent obligatoirement être titulaires d'une licence OC, 1C, 2C ou extension T délivrée auprès d'un club membre de la CTC, dont 3 dans celui qui a engagé l'interéquipe. Aussi, lorsqu'une liste de brûlage est nécessaire, 5 joueurs seront brûlés dont au moins 3 licenciés dans le club porteur. Ces 5 joueurs ne pourront jouer dans une autre équipe engagée par un club de la CTC dans la même catégorie d'âge et évoluant à un niveau de compétition inférieur.

## **J) SUITE DU CHAMPIONNAT**

A partir de janvier, 2 poules seront constituées : une poule titre et une poule B.

Le titre sera décerné lors d'une finale qui opposera les 2 premiers de la poule titre, il y aura également une finale poule B. *maj.. le 09/09/24*